



Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement 453/2010 UE, Appendice II

CHLORURE DE MAGNESIUM

Page : 1/5

SECTION 1: DESCRIPTION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification de la substance

Nom : **CHLORURE DE MAGNESIUM ECAILLES 47%**

Numéro : Non obligatoire conformément au règlement REACH.

1.2 Utilisation de la substance

Sel de déneigement, matière première dans l'industrie.

1.3 Identification de la société

Fournisseur :

AROMYS

La gare 37360 NEUILLE PONT PIERRE

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger pour l'eau (WGK) No. : 259.

WGK 1 = légèrement dangereux pour l'eau

2.2 Caractéristiques

Conformément à la directive 67/548 UE : matériel non dangereux.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractéristiques chimiques **MgCl₂ * 6H₂O (Hexahydrate de Chlorure de Magnésium)**

N° CAS : **7791-18-6**

N° EINECS : **232-094-6**

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description

Information générale: Aucune mesure spécifique n'est requise.

Après contact avec la peau: Rincer avec de l'eau.

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement à l'eau courante et consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

Après ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau et boire beaucoup d'eau.

Après inhalation: Déplacer la personne à l'air libre et consulter un médecin si nécessaire.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés : Tout moyen permettant d'éteindre un incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'incendie, des gaz toxiques sous forme de chlorure d'azote peuvent être relâchés.

Équipement de protection : Protection contre l'inhalation.



Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement 453/2010 UE, Appendice II

CHLORURE DE MAGNESIUM

Page : 2/5

5.3 Autres informations

En raison de la solubilité de la substance dans l'eau, éviter de faire pénétrer l'eau ayant servi à l'extinction de l'incendie dans les égouts ou le système d'évacuation.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Mesures de protection de l'environnement

Danger pour l'eau potable et l'environnement.

Eviter le déversement de grandes quantités d'eau dans les égouts ou le système d'évacuation.

6.2 Référence à d'autres sections

Voir les sections 2 et 5

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation sans danger

Information pour une manipulation sans danger :

Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Protection contre les explosions et l'incendie :

Le produit est non inflammable

7.2 Stockage sans danger

Conditions de stockage : LGK 12 – 13

LGK 12 = Liquides non inflammables dans des conteneurs non inflammables.

LGK 13 = Solides non inflammables dans des conteneurs non inflammables.

Maintenir le produit dans son emballage hermétiquement fermé.

Protéger contre l'humidité et l'eau. Le produit est hygroscopique.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Non applicable.

Mesures de protection générales et hygiène

Ne pas respirer les poussières.

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire: Non obligatoire.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection.

Protection des mains: Porter des gants de protection.

Normes sur le lieu de travail

Non applicable



Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement 453/2010 UE, Appendice II

CHLORURE DE MAGNESIUM

Page : 3/5

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

Aspect	Solide - Flocons
Couleur	Blancs
Odeur	Inodore
Valeur Ph (50g/l H ₂ O; 20°C)	8.9
Point de fusion	708°C
Point d'ébullition	1412°C
Point d'éclair	-
Pression de la vapeur	-
Solubilité dans l'eau	1.670g/l
Coefficient de distribution n-Octanol/eau (log Pow)	Non applicable
Température d'auto-ignition	Non applicable
Décomposition thermique	Risque de formation de chlorure d'azote à haute température
Viscosité	Non applicable

9.2 Autres informations

Densité (20°C)	1,57 g/cm ³
Densité apparente	600 – 800 kg/ m ³
Poids moléculaire	203 g/mol
Conductivité thermique	-
Résistance électrique spécifique	-

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité chimique

Stable.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.3 Conditions à éviter

Pas de décomposition dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Matériaux incompatibles

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5 Produits dangereux issus de la décomposition

En cas d'incendie, chlorure d'azote.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aigue orale:

Après ingestion de grandes quantités, malaise, arythmie, accident cardio-vasculaire.

En cas de contact avec la peau:

Légèrement irritant.

En cas de contact avec les yeux:

AROMYS – ZI N°3 La gare - 37360 Neuillé-Pont-Pierre

Tél : 02 47 56 60 30 - Fax : 02 47 56 62 33 - e-mail : aromys@aromys.com

S.A.R.L. au Capital de 8.000 € - SIRET : 442 559 548 00023 - Code APE : 4638B - T.V.A. FR 80 442 559 548



Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement 453/2010 UE, Appendice II

CHLORURE DE MAGNESIUM

Page : 4/5

Irritation temporaire et réversible.

Risque allergénique :
Pas d'effet connu.

Mutagénicité des cellules germinales :
Pas d'effet connu.

Effet cancérigène :
Pas d'effet connu.

Toxicité pour la reproduction :
Pas d'effet connu.

STOT-exposition unique :
Inconnu.

STOT-exposition répétée :
Inconnu.

Inhalation :
Pas de donnée disponible – éviter de respirer.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Potentiel de bioaccumulation
Non applicable.

12.2 Mobilité dans le sol
Non applicable.

12.3 Résultats des analyses PBT et vPvB
Non applicable.

12.4 Autre information
Peu dangereux pour l'eau – Dangersité de classe 1.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Traitement des restes de produit
Eliminer conformément à la réglementation nationale en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le chlorure de magnésium n'est pas un produit dangereux et n'est donc pas soumis à l'accord européen relatif au transport international des marchandises.

ADR Produit non dangereux
ADNR Produit non dangereux
RID Produit non dangereux
IATA Produit non dangereux
IMDG Produit non dangereux

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement 453/2010 UE, Appendice II

CHLORURE DE MAGNESIUM

Page : 5/5

Classe de danger pour l'eau (WGK) No. : 259.
WGK 1 - légèrement dangereux pour l'eau

Désignation

Aucune étiquette n'est requise conformément aux directives EES.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : Février 2025

Les indications ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques. Les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire de notre produit sous sa propre responsabilité.